

Le français au cœur de notre identité



RAPPORT D'ATELIER

**Éléments constitutifs
d'une politique
publique favorisant
la diversité culturelle
dans les systèmes
scolaires**



ASSOCIATION CANADIENNE
D'ÉDUCATION DE LANGUE FRANÇAISE

Le contexte

L'ACELF organise annuellement un congrès portant sur les défis et les enjeux touchant l'éducation en langue française au Canada. L'événement, tenu en alternance en Atlantique, au Québec, en Ontario, et dans l'Ouest et les territoires, réunit des participants de toutes les régions du pays, de tous les ordres d'enseignement (du préscolaire à l'université) et de tous les types d'intervenants (enseignants, conseillers et commissaires scolaires, directeurs, parents, étudiants, représentants communautaires et institutions gouvernementales). Le succès de chaque congrès repose sur des collaborations étroites avec des partenaires provinciaux et nationaux.

Les 27, 28 et 29 septembre 2007, à Toronto, a eu lieu le 60^e congrès de l'ACELF. Sous le thème « La francophonie dans tous ses éclats : l'épanouissement de la diversité linguistique et culturelle », ce rassemblement a offert à plus de 800 participants des ateliers et conférences invitant aux échanges, faisant état de recherches et témoignant d'expériences réussies en milieu éducatif.

L'urgence de la situation, qui est celle des défis soulevés par une diversité linguistique et culturelle grandissante au sein de plusieurs milieux éducatifs, a été solidement démontrée au cours de cette rencontre. Les participants, aussi bien que les institutions représentées, ont clairement manifesté leur intention de passer à l'action. Les propos tenus lors de ce congrès indiquaient l'importance pour le milieu éducatif de langue française au Canada de se pencher sur la formulation et l'adoption d'énoncés de principe, de visions, voire de politiques en matière de diversité dans les systèmes scolaires de langue française.

L'une des conclusions du congrès de Toronto était qu'un pas important serait franchi si les conseils et commissions scolaires adoptaient des politiques relatives à la diversité culturelle. C'est pour répondre à ce souhait que l'ACELF a offert un atelier¹ sur ce sujet à l'occasion de son 61^e congrès, tenu à Québec du 2 au 4 octobre 2008. Quelque 50 chefs de file de l'éducation française ont ainsi discuté des éléments constitutifs d'une politique qui favoriserait la diversité culturelle dans une école, un conseil ou une commission scolaire. Il s'agissait de conseillers scolaires, de commissaires d'école, de directions générales de conseils et commissions scolaires, de directions d'école, d'employés de ministères, de chercheurs et de représentants communautaires.

Un document préparatoire, rédigé par les personnes-ressources chargées d'animer l'atelier, a été présenté aux participants. Ce document présentait le résultat d'un tour d'horizon des politiques existantes dans les 91 conseils et commissions scolaires francophones du Canada effectué à partir de l'analyse de leurs sites web. Cette recension préliminaire a permis de repérer neuf énoncés de politique explicites au sujet de la diversité culturelle². Les personnes-ressources ont noté que certains conseils ou commissions scolaires abordent le sujet dans leurs politiques linguistiques ou culturelles ou dans leurs énoncés de vision et de mission, ou encore font mention du sujet dans leur politique d'équité en matière d'emploi, sans avoir adopté une politique explicite.

L'ACELF est un organisme multiréseau qui favorise les débats d'idées et la réflexion et qui offre aux intervenants en éducation francophone du Canada une vision, du perfectionnement et des outils en construction identitaire. Dans cette optique, le présent document a été conçu afin de partager les résultats des discussions de l'atelier du congrès 2008 avec les conseils et commissions scolaires qui réfléchissent à l'adoption d'une politique sur la diversité ou qui voudraient mettre à jour leur politique à ce sujet.

Ce n'est pas un document prescriptif. Il y a 91 conseils et commissions scolaires de langue française au Canada, dans l'ensemble des provinces et territoires du pays. Les propos tenus lors du congrès ont confirmé que les mêmes termes ont des significations très différentes d'une région à l'autre du pays. Toute formule prescriptive concernant une politique sur la diversité serait vouée à l'échec au point de départ. L'intention de l'ACELF est plutôt de proposer aux conseils et commissions scolaires un outil qui pourrait les appuyer dans leur réflexion à cet égard.

Les pistes de réflexion qui se dégagent de l'atelier sont les suivantes :

- **La nécessité ou non d'une politique et l'expression à utiliser**
- **Les éléments constitutifs d'une politique**
- **La nécessité de fonder une politique sur la recherche**
- **Le but de la politique**
- **Les enjeux pouvant faire l'objet d'une politique**
- **Un plan d'action pour assurer la mise en œuvre d'une politique**

¹ Atelier B-7-C-7 : Éléments constitutifs d'une politique publique favorisant la diversité culturelle dans les systèmes scolaires.

² Cette recension de même que le présent document sont disponibles sur le site Internet de l'ACELF dans les actes du 61^e congrès : <http://www.acef.ca/c/congres/actes.html>

Une politique est-elle nécessaire et quelle expression utiliser?

Un énoncé de politique exprime la volonté des conseillers et commissaires scolaires concernant un sujet donné.

Avant de déterminer *comment* élaborer une politique, les responsables doivent décider *pourquoi* une telle politique est nécessaire.

Lors du congrès 2008, certains conseils scolaires ont mentionné avoir décidé de ne pas élaborer d'énoncé de politique sur la diversité, étant donné que la diversité est au cœur de leur mission, de leur vision et de leurs valeurs. La volonté des conseillers et commissaires scolaires s'exprime donc par ces énoncés fondamentaux plutôt que par un énoncé de politique.

D'autres ont indiqué qu'un énoncé de politique est essentiel pour orienter et encadrer les actions des élus, du personnel et des communautés scolaires.

À un autre niveau, des conseils et commissions scolaires ont adopté une politique sur la diversité pour signaler leur volonté explicite d'accueillir les immigrants et les réfugiés d'expression française sur leur territoire.

Dans d'autres cas, une telle politique sert d'outil de recrutement.

Les propos tenus dans le cadre de l'atelier du congrès 2008 confirment que les conseils ou commissions scolaires doivent réfléchir aux termes ou aux expressions qui seront

utilisés pour définir l'objet de la politique, avant même d'en déterminer les éléments constitutifs.

Les expressions utilisées véhiculent des valeurs. Les discussions ont permis de constater que des expressions telles que *diversité*, *intégration culturelle*, *équité ethno-culturelle*, *intégration scolaire*, *éducation à la citoyenneté*, *éducation interculturelle* ou *inclusion* provoquent des réactions différentes selon les perspectives des personnes qui les entendent. Il s'agit d'un sujet délicat, puisqu'il touche à l'identité même des personnes et des communautés.

Les propos des participants confirment la nécessité d'éviter des expressions qui renforcent le clivage « nous - eux ». Un terme mal choisi, malgré la meilleure volonté, peut contribuer à éloigner des gens plutôt qu'à les rapprocher.

Il est fortement suggéré que les responsables de l'élaboration d'un énoncé de politique travaillent en concertation avec des représentants de toutes les communautés scolaires pour bien comprendre les perceptions des gens relativement aux différentes expressions proposées. Selon les participants à l'atelier, il est souhaitable d'en arriver à un consensus sur une expression qui véhicule les valeurs et la culture organisationnelle du conseil ou de la commission scolaire, d'une part, et qui contribue à l'harmonie collective, d'autre part. L'expression doit être porteuse de valeurs communes et inclusives.

Les éléments constitutifs d'une politique

Les éléments constitutifs des politiques repérées dans les neuf conseils et commissions scolaires démontrent certaines caractéristiques, dont les suivantes :

- le but de la politique, souvent exprimé dans un préambule; on note, entre autres, l'égalité des chances, la réussite éducative, le fonctionnement dans un contexte pluraliste;
- le champ d'application de la politique; on note, entre autres, les écoles, les élèves, tout le personnel, la communauté scolaire dans son ensemble, la gestion des ressources humaines;
- les liens avec un cadre législatif, dont la charte des droits, la loi scolaire, la loi régissant les ressources humaines et d'autres encore;
- un glossaire qui définit les termes de la politique;
- une bibliographie.

Les participants à l'atelier du congrès 2008 ont suggéré qu'un énoncé de politique soit fondé sur la recherche, que son but et les enjeux qu'il aborde soient définis, et enfin, qu'il soit accompagné d'un plan d'action visant à assurer sa mise en œuvre.

Une politique fondée sur la recherche

Les congrès 2007 et 2008 de l'ACELF ont permis de constater que les milieux éducatifs disposent de relativement peu de recherche pouvant servir à alimenter les choix dans les orientations politiques. Tout milieu éducatif intéressé à élaborer une politique sur la diversité doit d'abord bien connaître son milieu. Il est suggéré d'entreprendre certaines recherches au préalable qui pourraient aider à déterminer le contenu de tout énoncé de politique ainsi que le rayonnement visé.

Voici des exemples d'éléments de recherche qui pourraient être utiles.

- Une analyse visant à connaître le nombre d'enfants d'immigrants ou de réfugiés d'expression française inscrits dans les écoles de langue française. Les deux congrès ont souligné qu'il y a des différences notables dans les besoins des enfants d'immigrants et des enfants de réfugiés.
- Une analyse dont le but serait de déterminer le nombre de membres du personnel scolaire issus des communautés des nouveaux arrivants d'expression française et leur pourcentage.
- Une analyse du taux de réussite des enfants d'immigrants ou de réfugiés d'expression française, comparativement au taux de réussite des autres élèves.
- Une analyse qualitative des perceptions et des opinions des parents de ces enfants concernant le système scolaire.
- Une analyse qualitative des perceptions et des opinions des intervenants du système scolaire concernant l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants d'expression française.
- Une analyse qualitative des besoins particuliers des enfants d'immigrants et de réfugiés d'expression française dans les écoles.
- Une analyse qualitative des besoins des parents immigrants et réfugiés d'expression française par rapport au système scolaire.

Le but de la politique

L'énoncé de politique peut viser différents buts. Les personnes responsables devront déterminer quel instrument est nécessaire pour exprimer la volonté des conseillers ou commissaires scolaires. Dans certains cas, il peut s'agir d'un guide qui inspire et motive les communautés scolaires. Dans d'autres, il peut s'agir d'un énoncé d'obligations qui doivent être respectées. Dans tous les cas, le grand but devrait être d'encourager et d'appuyer des comportements dans les conseils et commissions scolaires qui tiennent compte des nouvelles réalités démographiques. L'énoncé de politique devrait refléter le projet de société que veulent se donner la communauté scolaire et la communauté francophone desservie. Certains participants à l'atelier ont affirmé qu'un tel énoncé ne devrait pas se limiter à l'inclusion des nouveaux arrivants, mais qu'il devrait s'appliquer à toutes les formes de diversité connues dans notre société aujourd'hui.

Sommairement, différents buts peuvent faire l'objet de l'énoncé de politique, selon la situation des conseils et commissions scolaires, dont les suivants à titre d'exemples :

- assurer le respect des droits;
- signaler la volonté d'accueil et d'inclusion de tous;
- présenter une vision de projet de société;
- amener tous les intervenants des communautés scolaires à penser et à agir autrement;
- créer un consensus dans la communauté scolaire et la communauté environnante sur des valeurs communes.



Les enjeux pouvant faire l'objet d'une politique

Les résultats d'une recherche effectuée par les conseils et commissions scolaires donneront des indications sur les enjeux à aborder dans l'énoncé de politique.

Les éléments suivants découlent des propos tenus lors des congrès 2007 et 2008.

L'énoncé de politique devrait :

- préciser le champ d'application;
- définir les principes directeurs;
- répondre aux attentes exprimées par les parents, les élèves, le personnel et les autres personnes concernées et interpeller la communauté francophone environnante;
- être de nature transversale pour s'appliquer à toutes les sphères d'activité du conseil ou de la commission scolaire;
- identifier les enjeux clés, dont les suivants à titre d'exemples :
 - la réussite des élèves;
 - l'embauche du personnel;
 - les responsabilités des différentes parties prenantes;
 - la contribution de la politique au projet identitaire.

Un plan d'action pour assurer la mise en œuvre de la politique

Les participants à l'atelier du congrès 2008 ont suggéré que les conseils et commissions scolaires élaborent un plan d'action qui accompagnerait l'énoncé de politique. Ce plan d'action pourrait être constitué de diverses composantes, dont les suivantes à titre d'exemples :

- l'attribution de responsabilités pour la mise en œuvre de l'énoncé de politique;
- un plan de sensibilisation des parties prenantes pour assurer une compréhension commune et partagée de l'énoncé de politique;
- une formation dans le domaine des compétences culturelles pour les parties concernées;
- une formation expliquant le fonctionnement du système scolaire à l'intention des nouveaux arrivants;
- l'échange de pratiques exemplaires entre écoles ainsi qu'entre conseils et commissions scolaires;
- l'inclusion de représentants des diverses communautés dans les structures décisionnelles, consultatives et administratives ainsi que dans le personnel;
- les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action;
- l'évaluation périodique de la politique et du plan d'action et la reddition de comptes.





Pour alimenter votre réflexion...

Réflexion sur la diversité culturelle au sein des écoles francophones du Canada. Document élaboré dans la foulée du 60^e congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF, 2008).

www.acelf.ca/c/fichiers/ACELF_Reflexion-diversite-culturelle.pdf



La francophonie dans tous ses éclats : l'épanouissement de la diversité linguistique et culturelle. Actes du 60^e congrès de l'ACELF (ACELF, 2007).

www.acelf.ca/c/congres/actes/2007/ouverture.html



« Rapports ethniques et éducation : perspectives nationales et internationales », *Éducation et francophonie*, vol. XXXVI, n^o 1 (ACELF, 2008).

www.acelf.ca/c/revue/pdf/ACELF_XXXVI_1.pdf

Coordination : Richard Lacombe
Rédaction : Ronald Bisson, Zeinab Aden
Révision : Anne-Marie Bergeron, Chantal Lainey

© Association canadienne d'éducation de langue française

Dépôt légal : 2008
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-920095-98-4
Tous droits réservés



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Ce document a été produit avec la collaboration financière du ministère du Patrimoine canadien.